

Action 2-03 : Subventionner les véhicules électriques

- (Subventionner les véhicules électriques)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

Le développement de véhicules électriques est en plein essor. Pour inciter l'achat de tels véhicules électriques, des subventions peuvent être mise en place par la municipalité (pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'une moto électrique, d'une voiture électrique,...).

L'objectif est de subventionner 10 véhicules par an, à concurrence de 30% du prix d'achat maximum ou 200 euros par foyer renouvelable une fois tous les 5 ans. Une facture sera exigée.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Faire le point sur l'action mise en place dans les autres collectivités de la Région.
2. Identifier le budget alloué aux subventions par catégorie de véhicules
3. Promouvoir la décision des élus

Porteur de l'action	Mairie
Communication	Tout azimuth
Partenaires techniques	Services techniques d'OPIO
Partenaires financiers pressentis	Mairie, Conseil Général, Région, ADEME
Indicateurs	Nombre de subventions attribuées
Budget	
Échéancier	
Avancement	

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

From:

<https://wiki.mairie-opio.fr/> - **Commune d'Opio**

Permanent link:

<https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe2:action-2-03&rev=1353948480>

Last update: **06/07/2014, 14:10**

